

Quand nous contacter ?

Mon enfant ne me semble pas aller bien, il est en retrait, me dit qu'il est seul et qu'il subit des remarques, des brimades répétées...

Mon enfant m'a parlé du cas d'un de ses camarades qui n'allait pas bien et de qui on se moquait...

Comment nous contacter ?

Envoyez un mail via l'ENT à Robin Sautel (CPE)

Quand pourrions-nous vous contacter ?

Si une situation d'intimidation impliquant votre enfant est repérée par un membre de notre équipe.

Faire Face au Harcèlement



Présentation du groupe de traitement des situations de harcèlement au

Collège Alexander Fleming

À travers la
Méthode de Préoccupation Partagée (MPP)

La Méthode de Préoccupation Partagée... c'est quoi ?

Une méthode non blâmante

L'intervenant adopte volontairement une attitude empathique. Il ne blâme pas les intimidateurs, ne punit pas, ne culpabilise pas. Il montre qu'il est préoccupé par la situation de l'élève cible de l'intimidation.

Elle prend la forme d'une série de rencontres individuelles avec les intimidateurs

Le harcèlement étant par nature un phénomène de groupe, l'objectif de la méthode est de défaire l'effet de groupe en ré-individualisant chacun de ses membres.

Les intimidateurs sont invités à rechercher eux-mêmes ce qu'ils pourraient faire pour que la cible se sente mieux

Ceux qui ont participé à l'intimidation sont incités à devenir les acteurs de la résolution du problème qu'ils ont créé. L'intervenant les place en position de réparer ce qu'ils ont fait subir à la cible

Les entretiens se poursuivent jusqu'à ce que l'intimidation ait entièrement pris fin.

L'intervenant est aussi obstiné que bienveillant. Il poursuivra les entretiens jusqu'à ce que les intimidateurs aient trouvé une solution et que la cible se sente mieux.

Qui sommes nous ?

Nous sommes une équipe constituée actuellement de 6 membres de l'équipe éducative.

Nous avons été formés à cette méthode par le Centre Académique d'Aide aux Ecoles et aux Etablissements (CAAEE) et par le créateur de cette méthode Jean-Pierre Bellon.

Comment repérons-nous les situations d'intimidation ?

Une situation d'intimidation peut nous être signalée par tout membre de la communauté éducative (Professeur, infirmière, Assistante sociale, CPE, Parents) ou par les élèves eux-mêmes.

Comment traitons nous la situation ?

Comme cela est expliqué dans la MPP, c'est l'ensemble des divers entretiens qui constitue le cœur de la méthode. Les statistiques nationales indiquent que les situations traitées avec la MPP se résolvent dans plus de 80% des cas.

Que se passe-t-il si rien ne change rapidement ?

Si l'équipe, en concertation avec vous, estimons que cela n'évolue pas rapidement, la situation passe directement dans les mains de la Principale ou de la Principale Adjointe qui pourra le cas échéant, prononcer des sanctions.